

**Nombre de conseillers**

En exercice : 08  
Présents : 07  
Absents : 01  
dont représentés : 00  
Votes pour : 07  
Votes contre : 00  
Abstentions : 00  
Suffrages exprimés : 07

**Date de la convocation**

09/06/2026

**Date de publication**

22/06/2026

**Séance du 16 juin 2026 à 18h30**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage de la CCVS à Étueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, G. TRAVERS

**Membres absents :** D. VALLVERDU

**Secrétaire de séance :** M. BOURGEOIS

**Décision du bureau n°2026-005**

**Objet :** Scolaire – subvention coopérative scolaire école élémentaire Rougemont-le-Château

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,
- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°001-2020 du 13 février 2020, portant sur les dotations allouées aux écoles du ressort communautaire,
- la délibération n°032-2026 du 14 avril 2026, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de M. STUEDER de l'école élémentaire de Rougemont-le-Château selon courriel en date du 22 mai 2026, relative à une participation financière de 600 € pour un séjour en Allemagne du lundi 8 au vendredi 12 juin 2026 pour les élèves de la classe de CM1,

Monsieur le Président propose de faire suite à la demande de l'école de Rougemont-le-Château et de verser la subvention sollicitée à destination de la coopérative scolaire.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 600 € à l'école élémentaire de Rougemont-le-Château au titre de l'année 2026.

Étueffont, le 24 juin 2026,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER

La secrétaire de séance

  
Marina BOURGEOIS